



École de Management et de communication  
30 rue des Marguettes 75012 Paris  
[secretariat@pariscomsup.fr](mailto:secretariat@pariscomsup.fr) - 01 84 79 16 40

## GRILLE TARIFAIRE SCOLARITÉ 2022-2023

### TARIFS BACHELOR

	Frais d'inscription Offre post-Covid	Nombre d'échéances	Montant de l'échéance	Frais de scolarité	Total
Paiement en une fois	100 €	1	4400 €	4400 €	<b>4500 €</b>
Paiement en 4 fois	100 €	4	1225 €	4900€	<b>5000 €</b>
Paiement en 8 fois	100 €	8	725 €	5800 €	<b>5900 €</b>

⇒ **Tout paiement fait l'objet d'un reçu**

#### **Modalités des frais d'inscription :**

Le règlement s'effectue suite à un RDV de confirmation d'admission. Il donne accès aux ateliers et vous garantit la présentation systématique de votre CV aux entreprises partenaires.

**Aucun remboursement en cas de désistement ne sera envisagé.**

**Pour tout report d'inscription vous ne pourrez bénéficier ni d'un avoir, ni d'un remboursement.**

#### **Modalités de frais de scolarité :**

**Aucun remboursement en cas de désistement, de démission ou d'arrêt de votre scolarité ne sera envisagé.**

**Pour tout report d'inscription vous pourrez bénéficier d'un avoir.**

**Tous moyens de paiement acceptés.**

#### **Modalités du règlement échelonné par chèques :**

Les 4 ou 8 chèques sont remis au mois d'octobre, chacun datés à l'avant du jour de leur rédaction, à l'arrière du mois d'encaissement.

Les 4 ou 8 chèques sont présentés à la banque tous les 10 du mois.

Nom-Prénom+ classe du bénéficiaire de la formation sont notés au verso de tous les chèques.

Tout chèque rejeté entraîne des frais bancaires de gestion à hauteur de 50 euros.

⇒ **Chèque(s) à établir à l'ordre de EMA Paris.**

#### **Modalités pour les étudiants étrangers avec Campus France :**

Si vous êtes admis dans l'établissement, il faudra vous acquitter de l'intégralité du paiement des frais de scolarité et d'inscription. A réception du paiement nous vous fournirons un certificat d'inscription à présenter à Campus France.

**Si le Visa est refusé, l'établissement rembourse la moitié des frais de scolarité. Le restant vous sera remboursé.**

**La demande de remboursement doit intervenir dans un délai maximum d'un mois suivant la date de rentrée de la formation choisie.**

**Cette date passée, aucun remboursement ne sera envisagé.**